

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 20 avril 2021

Date d'affichage 20 avril 2021

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 22 (+ 6 procurations)

votants 28

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20210426-DEL\_21\_04\_26\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2021

Affichage : 29/04/2021



L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN

Le VINT-SIX AVRIL à Dix-sept heures,

le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Carl GUILLEMIN, Mme Edith ALIX, Mme Olivia JAMAIN, Mme Audrey MAMONTEI, M. Nicolas CHABLE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Dominique MORANCE, M. Eric PAPILLON, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Marie DENONELLE, Mme Delphine LETESSIER, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Gaëtan THOMAS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,

**Excusés** : M. Thierry BODIN (Pouvoir donné à Didier REVEAU), M. Emmanuel BOIS, (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL), M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE), M. Christophe BISI, (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Bénédicte MARCHAIS), M. Emmanuel VIGNERON (Pouvoir donné à Eric PAPILLON), Sophie DOLLON.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Olivia JAMAIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CESSION D'UNE PARCELLE DE LA ZA DE LA MONGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE**

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite « loi NOTRe »,

**Vu** le rapport du Maire,

**Considérant** qu'un porteur de projet (Cap Vert Energie) est intéressé par une parcelle situé sur la ZA de LA MONGE à La Ferté-Bernard. Celle-ci a été mise à disposition de la CCHS en novembre 2018. De ce fait, la collectivité qui en est toujours propriétaire, doit sous l'effet de la loi NOTRe céder la parcelle ZC n°224 d'une contenance de 2 757 m<sup>2</sup> à la CCHS.

Pour ce faire, les services de France Domaine ont été consultés et ont estimé ce terrain à 32.68 € HT le m<sup>2</sup> portant le coût à 90 094.33 € HT.

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** afin de vendre à La Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise la parcelle cadastrée ZC n°224 d'une contenance de 2 757 m<sup>2</sup>, sous réserve de la réalisation du projet de Cap Vert Energie,

**FIXE** le prix de l'emprise foncière à 32.68 € HT le m<sup>2</sup> selon l'estimation de France Domaine,

**VALIDE** un coût total de 90 094.33€. A ce montant s'appliquera éventuellement la TVA selon la règle fiscale en vigueur,

**MANDATE** l'étude de Maître Alix CHAPDELAINÉ à La Ferté-Bernard pour l'établissement de l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de l'acquéreur,

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

**Didier REVEAU**